



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La Licence **métiers du Droit de l'immobilier (Bac+3)** a pour but de permettre l'acquisition de connaissances juridiques et de compétences professionnelles fondamentales pour l'exercice des différents métiers de l'immobilier.

Les deux premières années permettent aux étudiants d'acquérir une vision synthétique des problèmes juridiques, économiques et sociaux contemporains intéressant les professions immobilières ; de développer la culture générale et une maîtrise des langues ; de donner les bases juridiques théoriques indispensables pour travailler dans le secteur immobilier ; d'acquérir un savoir-faire grâce aux unités de pratique professionnelle et au stage. La troisième année offre aux étudiants **une première spécialisation** autour de deux branches d'activités essentielles des professionnels de l'immobilier : **la négociation immobilière** d'une part, avec une solide formation notamment aux techniques de vente, de rédaction d'actes ; **l'administration de biens** d'autre part, avec un approfondissement des règles de gérance et de la législation en matière de bail d'habitation et de copropriété.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS ET POURSUITES D'ÉTUDES

La **licence métiers du Droit de l'immobilier** donne la possibilité de poursuivre son cursus par un Master Droit et Promotion du Patrimoine Immobilier (dans la mention Droit du Patrimoine). La Licence offre une insertion professionnelle immédiate non seulement dans le secteur des professions immobilières (administrateur de biens, gérance, syndic, agents immobiliers, promoteurs immobiliers, experts immobiliers...), mais également dans des secteurs connexes où de solides connaissances de l'immobilier apparaissent comme des atouts (établissements bancaires, en particulier les banques spécialisées dans le crédit immobilier, assurances, organismes publics ou semi-publics d'urbanisme ou du logement, études notariales, responsables du parc immobilier de grandes entreprises...). La Licence permet de justifier de l'aptitude professionnelle requise pour obtenir la carte professionnelle nécessaire à l'exercice des activités d'entremise et de gestion des immeubles et fonds de commerce.

COMPETENCES ACQUISES

- A l'issue de la formation, les étudiants sauront :
- utiliser les notions juridiques générales requises dans l'exercice des métiers de l'immobilier, notamment en matière d'urbanisme, de droit civil immobilier, de droit de la construction, de droit des baux d'habitation et des baux commerciaux, de droit du logement social ;
 - conseiller les futurs acquéreurs tant sur la situation juridique du bien objet de la négociation que sur les financements et la fiscalité susceptibles de s'appliquer à une acquisition immobilière ;
 - mettre en œuvre des opérations de renouvellement urbain comportant la recherche d'investisseurs pour locaux vacants, d'enseignes nationales attractives d'un point de vue commercial et de favoriser la remise en état du parc locatif ;
 - rédiger les actes les plus couramment pratiqués tels que les mandats, les compromis de vente ou les baux d'habitation ou de locaux commerciaux ;
 - maîtriser les logiciels professionnels ;
 - réaliser les opérations de gérance d'une copropriété ;
 - mettre en œuvre les techniques propres à la négociation immobilière, de la prise de mandat à la signature du compromis ;
 - utiliser l'anglais immobilier ;
 - travailler en équipe.

180 crédits / 6 Semestres

Renseignements et modalités d'inscription

Informations générales, dossiers d'inscription, relevés de notes, bourses, validation d'acquis professionnels...

Faculté de Droit et des Sciences Économiques
Site Forum
5 rue Félix Éboué
B.P. 3127
87031 Limoges Cedex 1
Mail fdse.scolarite@unilim.fr Tél
05 55 14 90 03

Lieu de formation :

Faculté de Droit et des Sciences Économiques
Site Forum
5 rue Félix Éboué
B.P. 3127
87031 Limoges Cedex 1

Responsables de formation

Karl LAFAURIE
karl.lafaurie@unilim.fr
Lyn FRANCOIS
lyn.francois@unilim.fr

Site de la formation

www.fdse.unilim.fr

STRUCTURE DE LA FORMATION

La **Licence métiers du Droit de l'Immobilier** se présente sous la forme d'un parcours de 6 semestres (LS1 à LS6) composés d'Unités d'enseignements (UE) regroupant les matières par compétences, permettant à l'étudiant de suivre une progression et une démarche cohérentes. Les principales matières enseignées sont :

Licence Professionnelle - Unités d'enseignements

- Droit des biens
- Droit des contrats
- Droit de la construction et de l'urbanisme
- Droit de la copropriété
- Réglementation professionnelle
- Rédaction d'actes
- Gestion immobilière
- Assurance construction
- Expertise immobilière
- Fiscalité immobilière
- Technique de vente et de négociation
- Anglais appliqué à l'immobilier